

À la une

ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL : L'HEURE DU BILAN

S'ENGAGER POUR CHACUN,
AGIR POUR TOUS !



Le paradoxe

Sur les trois organisations syndicales (FO, CGT, UNSA) qui ont défendu « bec et ongles » la mise en place de l'instance des délégués du personnel au niveau local, aucune n'est parvenue à déposer de liste sur l'ensemble des DT et au siège de VNF.

En revanche, votre équipe CFDT-VNF, malgré un calendrier inapproprié fixé par la Direction prévoyant le lancement de la campagne pendant les vacances scolaires de fin d'année, a déposé des listes sur l'ensemble des DT et au siège. Nous remercions tous les candidats qui ont répondu présents durant les fêtes de fin d'année.

Quels résultats après le premier tour ?

A ce stade, après le premier tour du mardi 20 janvier 2015 les élus CFDT-VNF sont :

- Pour le siège de VNF, titulaires : Rudy DELEURENCE, Farida SIAD, Isabelle TESTU, Pierre DEWIMILLE, suppléants : Sandrine LEGRAND, Cathy BAILLEUX, Raphaël WALLET, Nora SZÉKELY ;
- Pour la DT Strasbourg, titulaire Julie HEILIG, suppléante Sandrine FUCHS ;

- Pour la DT Rhône-Saône, titulaires : Sophie DROUET et Vincent ZURBACH, suppléants : Frédérique GILLES et Rachid BLOUD ;

- Pour la DT Nord-Pas de Calais, titulaires : Corinne CASSEZ et Régis WAL-LYN, suppléants : Nathalie DUCATEZ et Alexandra AUTRICQUE ;

- Pour la DT Nord-Est, titulaires Sandra DE CARO et Valérie BELS, suppléante Nadine JACQUOT ;

- Pour la DT Centre Bourgogne, titulaire Catherine LANOIZELEE ;

- Pour la DT Sud-Ouest, titulaire Sébastien PONS, suppléant Samuel VANNIER ;

- Pour la DT Bassin de la Seine, titulaire Bertrand NEVEUX, suppléante Claudia AGOT ;

Un second tour est programmé pour le 1^{er} collège à la DT Bassin de la Seine le 5 février 2015, le quorum n'ayant pas été atteint.

Malheureusement, nous constatons déjà une carence de représentant du personnel sur le 1^{er} collège suppléant de la DT Nord-Est et Centre Bourgogne ainsi que sur le 1^{er} Collège titulaire et suppléant de la DT Sud-Ouest. ■

JE SUIS CHARLIE

ÉDITORIAL

Toute l'équipe CFDT-VNF profite de cette première newsletter 2015 pour vous réitérer ses vœux de santé, de bonheur et de réussite. Malheureusement, cette nouvelle année a douloureusement débuté. Le massacre de l'hebdomadaire CHARLIE et de l'Hyper Cacher nous ont tous anéantis. De tels événements doivent nous pousser à réfléchir et à chérir notre démocratie et ses valeurs. Cet attachement et cet engagement doivent se manifester à tous les niveaux, tant dans notre vie personnelle que professionnelle. Votre équipe CFDT-VNF vous donne rendez-vous chaque mois de cette nouvelle année pour vous tenir au fait de nos actions.
Bonne lecture.

SOMMAIRE

PAGE 1 :
éditorial / à la une

PAGE 2 à 4 :
Les Eq'Eaux des Régions

PAGE 5 :
Calendrier / Les Eq'Eaux Nationaux :
- DRHM : enfin un pilote dans l'avion ?!
- Audit DRHM : des auditeurs, des audités et alors ?

PAGE 6 :
Les Eq'Eaux Nationaux / Les Eq'Eaux du Ministère :
- La mobilité à VNF un constat sans action
- Chaque promesse non tenue est une nuée sans pluie, une épée sans fil, un arbre sans fruit.

Les Eq'Eaux des Régions



Siège Béthune

Franc succès pour le soutien aux restaurants du cœur

En cette période de froid et de précarité, la Formation de Droit Privé (le Comité d'entreprise) a organisé une grande collecte de denrées et tickets restaurant en faveur des restaurants du cœur du Bassin Minier fortement touchés par l'incendie de son entrepôt principal en décembre dernier.

Sensible à cette situation, la Formation de Droit Privé a sollicité l'ensemble du personnel du siège, les administrations et commerces de Béthune pour une mobilisation via de multiples dons : 1000€ de tickets restaurants, des denrées alimentaires et des produits de toilette et d'hygiène pour bébés... 500 kg de pommes de terre ont été offerts par un agriculteur de la région.

Nous souhaitons également remercier la DT Nord Pas-de-Calais qui a mis à disposition un camion et deux collègues de l'agence de Béthune pour la livraison à Dainville de cette belle collecte. Enfin, nous remercions la Direction générale qui a donné son accord pour le stockage des denrées dans le hall de l'établissement ce jour-là.

Cette opération relayée par les médias locaux (radio et journaux) est une première à VNF ! Bravo et merci à tous les acteurs ! ■

Nord-Est

Quelle stratégie pour les petits canaux de la DT du Nord-Est ?

Dorénavant, VNF classe les canaux en deux catégories : le réseau principal et le réseau secondaire, induisant de fait la fin des réseaux connexes et la réduction des moyens mis en œuvre à la réparation d'un ouvrage en cas d'avarie, propos tenus par le Directeur général lors de la convention des cadres à Reims.

Pour la DT NE, sont concernés : le Canal de la Marne au Rhin, le Canal de Champagne à Bourgogne ou le Canal des Vosges, idem pour les liaisons inter-bassins des DT qui représentent trop peu de trafic. La liaison Nord-Sud ne serait plus garantie, le DG incluant le Canal du Rhône au Rhin.

Le Canal de Champagne à Bourgogne avait été classé en réseau connexe pour une liaison Nord-Sud fiabilisée avec un grand programme de dragage, suivi du rattachement de la DDE 52 mixte à la DT NE de VNF. Les agents de la DT sont aujourd'hui dans l'expectative quant au

mode d'exploitation en 2015 et un mode dégradé en 2016 puisque classé maintenant en réseau secondaire.

Pour tous ces personnels, l'intégration à VNF DT NE n'a rien arrangé.

Par ailleurs, la décision précaire du Préfet de la Meuse autorisant le trafic, sous conditions de sécurité strictes dans le tunnel de Mauvages du CMRO, suscite de fortes craintes. Cette décision peut être abrogée à tout moment, alors même que ce canal devrait connaître à l'avenir une augmentation de trafic, de par le transport de matériaux d'étanchéité pour l'enfouissement de déchets radioactifs CIGEO.

Enfin, la gestion de l'eau avec des débits réservés plus sévères condamne le trafic de commerce et contraint la plaisance l'été sur le Canal des Vosges.

Nous vivons déjà beaucoup de difficultés au quotidien pour gérer et entretenir notre patrimoine. Avec ce plan, c'est le sentiment d'abandon que nous ressentons sur le terrain ! ■



Strasbourg

Le 1er janvier 2015, le Secrétaire général nouvellement nommé, M. Emmanuel Lagrandeur-Bouressy a pris ses fonctions à la DT Strasbourg.

La section CFDT-VNF de Strasbourg a aussitôt demandé une entrevue, qui s'est tenue le 6 janvier.

Au cours de cette entrevue, à laquelle ont participé les principaux militants, les points cruciaux en suspens, tels que la PTETE et PME, les intérimis des catégories B et C, les élections des délégués du personnel du 20/01/2015, les réorganisations, les conventions, et le CET ont été évoqués.

La CFDT-VNF a attiré l'attention du Secrétaire général, quant à la nouvelle classification des primes (PTETE et PME), erronée pour une vingtaine d'agents, qui subissent ainsi une perte de rémunération conséquente et injuste.

La CFDT-VNF demande un rattrapage rapide des erreurs de versement de prime inférieures au dû, ainsi que la tenue de la réunion locale sur ces primes, prévue initialement début janvier, mais encore reportée...

Les militants exposent aussi les difficultés à échanger avec la direction depuis plusieurs mois et rejettent les atermoiements de l'administration dans l'envoi de documents nécessaires au travail préparatoire des réunions.

À noter la prise de poste à la permanence syndicale de la section DT Strasbourg de Patricia Goetz, et bientôt celle de Patrick Becker qui occupe par ailleurs les fonctions de secrétaire du CLHSCT.

Espérons qu'en 2015, l'herbe devienne plus verte et l'eau plus douce pour les personnels de la DT Strasbourg. ■



Centre-Bourgogne

Je profite de cette newsletter de début d'année pour réitérer tous mes vœux de santé, de bonheur et de joie à toutes et tous ainsi qu'à vos familles.

Je souhaite remercier à nouveau tous les agents et candidat(e)s qui nous ont fait confiance lors des élections du mois de décembre, ainsi que pour les élections des délégués du personnel (DP) de droit privé qui viennent de se tenir.

Que ceux-ci soient remerciés de leur implication.

Lors de la réunion mensuelle des représentants syndicaux territoriaux (RST), le projet du nouveau règlement intérieur (RI) de notre DT nous a été présenté. Celui-ci doit remplacer les trois anciens RI de nos ex-D.D.T respectives, qui s'appliquent encore depuis la création de notre nouvelle Direction. Nous sommes et resterons vigilants, afin que vous ne soyez pas lésés dans ce futur règlement, qui sera « le texte référence » pour le futur (dès le 1er janvier 2016, comme la loi l'impose).

La section CFDT-VNF DT CB souhaite agir dans l'intérêt de tous les agents quel que soit le statut. N'hésitez pas à nous contacter pour toutes questions ou pour nous rejoindre.

Patrick Blanc ■



Nord-Pas-de-Calais

La page se tourne : La CFDT-VNF, grâce aux bons résultats obtenus lors des derniers scrutins, compte désormais plusieurs élus au CTUP et dans l'instance des délégués du personnel de la DT Nord-Pas-de-Calais. Organisées dans une section syndicale forte regroupant le siège et la DT NPDC, les équipes de la DT sont

animées par Jérôme CARLIER et Joanny DERAM.

Tous deux sont présents à la DT depuis longtemps et connaissent bien les rouages de celle-ci. A l'heure où la Direction territoriale NPDC voit sa Direction changer avec le départ de J-P DEFRESNE, espérons le retour d'un vrai dialogue social et la fin de concertations parfois tronquées. ■

Bassin de la Seine



Depuis le 1er janvier, la DT BS a mis en place une nouvelle organisation. Evidemment, à ce jour, nous n'avons aucun retour sur les éventuelles difficultés majeures que cette mise en œuvre a pu générer.

En effet, même s'il est sans doute un peu tôt pour faire une véritable évaluation, la CFDT-VNF souhaite qu'un observatoire social et professionnel, composé notamment des élus du CLHSCT et des DP, soit mis en place afin de rester en veille et en analyse.

L'attitude d'écoute et de veille que nous devons collectivement avoir, consiste à vérifier que les différents sujets qui viennent se télescoper n'ont pas une répercussion anxiogène sur le personnel.

En effet, la réorganisation, la gestion des postes vacants, des véhicules et des maisons de service sont des sujets régressifs qui inquiètent les agents.

Par ailleurs, les dispositifs en place ne sont que très difficilement contrôlables localement, ce qui engendre parfois des inégalités tout aussi mal vécues. ■

Rhône-Saône

Partira.... Partira pas.... ?

La perte de rémunération consécutive au départ en retraite est une marche de plus en plus haute à franchir et pousse bon nombre d'agents à différer au maximum leur départ.

Il serait utopique de penser que la situation ira en s'améliorant au regard du gel du point d'indice et de la part, de plus en plus importante, que prennent les primes sur la rémunération. A titre d'exemple, pour les personnels d'exploitation, ce montant de prime tourne entre 30 et 40 % du salaire.

Pour autant, même si il est, au vu des éléments ci-dessus, de plus en plus difficile d'anticiper les départs en retraite, il est très important d'avoir une gestion prévisionnelle de ces derniers.

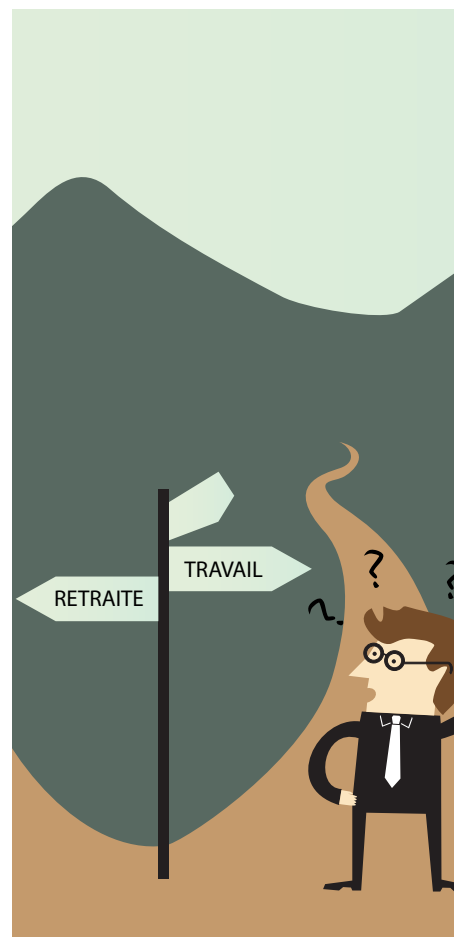
A la DT RS, la CFDT-VNF avait déjà, il y a quelques années, réalisé une carte de prévision des départs en retraite par localisation géographique afin de mettre en avant les difficultés qui se poseraient faute d'anticipation.

Depuis, le Bureau des Ressources Humaines (BRH) effectue un travail prévisionnel important en la matière. Il s'agit de recenser les départs à venir, centre par centre, et service par service.

Même si le questionnement des agents sur leur date de départ prévisionnel a été, initialement, perçu comme une volonté de les pousser dehors, les personnels comprennent maintenant la finalité de cette démarche qui est d'anticiper les départs massifs en certains endroits.

Il était important de saluer ce travail qui permettra des recrutements ciblés, si toutefois la Direction générale de VNF, consent à laisser la gestion du fléchage des Autorisations de Recrutements Locaux, aux Directeurs Territoriaux.

Nous ne reviendrons pas sur ce dernier point que nous avons déjà dénoncé dans notre newsletter d'octobre. ■



CLIN D'OEIL

CHER PAPY NOËL...

Cher Papy Noël, nous espérons que les fêtes de fin d'année n'ont pas été trop éprouvantes ... Nous t'écrivons à nouveau car a priori, tu n'as pas dû recevoir notre lettre de Noël. Nous avons pour-

tant consciencieusement décoré le sapin et mis les petits chaussons sur la cheminée. Quelle n'a pas été notre déception lorsqu'à notre réveil, nous n'avions aucun cadeau au pied du sapin. Rien non plus à la

galette des rois. Peut-on espérer pour la Chandeleur ? Nous nous permettons de t'envoyer une copie de notre courrier de Noël afin que tu puisses prendre connaissance de notre liste de cadeaux.

Les Eq'Eaux Nationaux

DRHM : ENFIN UN PILOTE DANS L'AVION ?!

Vous le savez, le Directeur général a annoncé la venue de Madame Corinne De la Personne au poste de Directrice des ressources humaines et des moyens au siège de VNF à compter du 9 février 2015.

Nous lui souhaitons la bienvenue et l'informons qu'elle est attendue avec impatience, notamment pour traiter tous les sujets en souffrance depuis plusieurs

mois voire années ... A ce stade le projet de réorganisation annoncé depuis un an par le Directeur général est toujours opaque. Nous espérons que l'arrivée de Madame Corinne De la Personne permettra aux élus et aux salariés de cette Direction d'y voir enfin plus clair. Nous solliciterons au plus vite une réunion bilatérale afin d'évoquer avec elle les sujets urgents et en attente. ■



AUDIT DRHM : DES AUDITEURS, DES AUDITÉS

... ET ALORS ?

La Direction générale nous avait fait part de la mise en place d'un audit mené par un prestataire extérieur auprès de la DRHM. A priori, l'objet de cet audit est d'aider et d'accompagner plus efficacement la prise de décisions quant aux ajustements des réorganisations nécessaires. L'audit a bien eu lieu, les salariés du service nous l'ont confirmé. Le Directeur général qui s'était engagé à produire les résultats d'un audit par une communication publique à l'ensemble

du personnel en juin 2014, n'a toujours rien communiqué à ce jour. On pourra toujours se dire qu'il vaut mieux tard que jamais ! Pourtant, à ce stade, nous regrettons que tous les salariés de cette même Direction n'aient toujours eu aucun retour. Toutefois, il semblerait que certains changements se mettent en place...

La première mission de la nouvelle Directrice de la DRHM sera-t-elle de communiquer avec ses propres collaborateurs, chose qu'ils n'ont plus depuis bien longtemps ! ■



Calendrier

22 janvier 2015 :

Réunion CTU Formation représentant les salariés de droit privé

29 janvier 2015 :

Réunion CTU Formation plénière

3 février 2015 :

Réunion du CHSCT Central

12 février 2015 :

Réunion DG/DS

17 février 2015 :

Réunion CTU Formation représentant les salariés de droit privé (sous réserve)

19 février 2015 :

Réunion CTU Formation plénière

Calendrier prévisionnel des pré-CAP, des CAP et CCP Nationales en 2015 ▶

LA MOBILITÉ À VNF, UN CONSTAT SANS ACTIONS

La Direction a procédé lors d'une précédente réunion DS/DG au bilan sur l'instruction mobilité en vigueur au sein de VNF. Elle a également pu constater certains dysfonctionnements :

- délai de recrutement allongé,
- délai d'affectation allongé,
- peu de mobilité au sein du MEEDF,
- délais de réponse aux personnels non respectés,
- homogénéisation du document et de la procédure de candidature souhaitée.

Toutefois, malgré ce bilan mitigé, la Direction n'a toujours pas pris de mesures correctives. Votre équipe CFDT-VNF attend de la Direction qu'elle assume ses responsabilités. D'autant que nous pouvons ajouter de nombreux autres dysfonctionnements à la liste déjà précitée :

- quid des postes qui ne sont pas ouverts en externe, alors que la procédure elle-même prévoit cette disposition après une ou deux publications infructueuses ?
- pourquoi la Direction bloque-t-elle certains recrutements tout au long de l'année pour s'alarmer en fin d'année et recruter à foison des CDD afin d'éviter des coupes sévères sur le plafond d'emploi ?

- nous dénonçons les lenteurs administratives pour fournir les arrêtés de mobilité et les avenants au contrat de travail ;

- nous nous interrogeons sur la création de certains postes qui tombent « d'on ne sait où » en dehors de tout cycle de mobilité, qui plus est, pourvu avant même qu'ils ne soient évoqués avec quiconque ;

- nous nous opposons « aux petits arrangements entre amis » où parfois l'on arrive à créer des postes sur place pour permettre la validation d'un concours, alors que pour d'autres, on impose une mobilité qui entraîne parfois des difficultés familiales ou financières bien supérieures à un éventuel gain ;

- nous dénonçons l'absence de visibilité sur la concordance de la grille de classification

des salariés de droit privé et du public ;

- nous refusons le manque de cohérence de plus en plus flagrant dans le positionnement de certains postes par rapport à d'autres ;

- nous réclamons la reconnaissance des responsabilités réellement tenues par les agents ;

- nous déplorons le manque de moyens et de volonté pour permettre une vraie reconnaissance du personnel de VNF.

A tout cela, nous attendons des réponses concrètes et transparentes pour le personnel, de vraies actions pour redonner un sens à la carrière au sein de VNF, de la justice sociale et de l'équité de traitement pour l'ensemble du personnel de VNF. ■



«CHAQUE PROMESSE NON TENUE EST UNE

NUÉE SANS PLUIE, UNE ÉPÉE SANS FIL, UN

ARBRE SANS FRUIT»

Citation de Zahiri de Samarcande
Extrait de Le Livre des sept vizirs



En Mai 2014, le Directeur général signait avec la CFDT-VNF l'accord NAO.

Cet accord prévoyait, entre autre, la négociation d'un accord sur le télétravail avant le 31 décembre 2014 pour une application au 1er janvier 2015. Malgré plusieurs relances tout au long de l'année passée, la Direction ne cessait de repousser les négociations.

En effet, suite à une ultime relance de notre part, la nouvelle position de la Di-

rection est d'attendre un nouveau décret devant sortir en 2015 sur le télétravail dans la fonction publique. Elle refuse de tenir l'engagement de l'accord NAO 2014 et souhaite négocier cette année, un accord pour l'ensemble du personnel de l'EPA. La CFDT-VNF est favorable à des dispositions homogènes pour l'ensemble du personnel, mais dénonce le fait que la Direction ne tienne pas ses engagements et nous rappelle à celle-ci qu'un accord collectif a une valeur juridique ! ■

Eq'Eaux du Ministère

La Fédération de la CFDT-VNF a transmis ce lundi 26 janvier 2015 un courrier au conseiller social Monsieur GUZY. Ce courrier l'interpelle quant à sa conception du dialogue social et ses méthodes. Espérons que celui-ci soit réceptif et que 2015 puisse redémarrer sous de meilleurs augures.